

Préparer l'appareil que vous nous revendez

Un appareil encore lié à votre compte Apple ne peut être ni revendu, ni même évalué. Ces trois étapes sont à faire avant de nous le remettre.

Sans dissociation du compte Apple, pas de rachat

C'est une contrainte technique, pas une formalité : un appareil qui reste rattaché à votre identifiant Apple est inutilisable par son prochain propriétaire. Nous ne pouvons pas le reprendre en l'état.

1. Sauvegardez, puis récupérez ce qui compte

Une fois l'appareil effacé, rien n'est récupérable. Prenez le temps de vérifier deux fois.

- Photos, documents, messages, mots de passe, applications achetées : tout ce qui n'est que sur cet appareil doit être copié ailleurs avant.
- Sur Mac, Assistant de migration transfère l'ensemble vers votre nouvelle machine. Nous pouvons le faire pour vous : 50 €.

2. Dissociez l'appareil de votre compte Apple

C'est l'étape qui conditionne tout le reste. Elle retire le verrouillage d'activation, qui lie l'appareil à votre identifiant même après un effacement.

- Sur Mac : menu Pomme > Réglages Système > votre nom > iCloud > Localiser mon Mac > désactiver, puis Se déconnecter en bas de la page de votre compte.
- Sur iPhone et iPad : Réglages > votre nom > Localiser > désactiver, puis Se déconnecter.
- Depuis un autre appareil ou sur iCloud.com : Localiser > Appareils > sélectionnez-le > Effacer cet appareil > Supprimer du compte.
- Vérifiez ensuite sur iCloud.com que l'appareil n'apparaît plus dans votre liste.

3. Effacez, puis remettez-nous l'appareil

- Sur Mac : Réglages Système > Général > Transférer ou réinitialiser > Effacer contenu et réglages.
- Sur iPhone et iPad : Réglages > Général > Transférer ou réinitialiser > Effacer contenu et réglages.
- Laissez l'appareil éteint, sans code, prêt à être rallumé sur l'écran d'accueil d'origine.

Si vous nous l'envoyez plutôt que de le déposer :

- Photographiez-le sous tous les angles et joignez les photos en réponse à notre e-mail : c'est ce qui établit son état au départ, et votre protection en cas de dommage au transport.
- Papier bulle sur toutes les faces, carton plus grand, calage tout autour. L'appareil ne doit pas bouger quand vous secouez le colis.
- Glissez un papier avec votre nom et votre téléphone à l'intérieur.

Le jour du rachat

L'offre du site est une estimation : le prix ferme est établi après inspection, et vous êtes payé le jour même. La loi encadre le rachat d'occasion : une pièce d'identité est obligatoire (registre des objets mobiliers, art. 321-7 du Code pénal), et le paiement en espèces est plafonné à 1 000 € — au-delà, virement. Si l'offre ne vous convient pas, vous repartez avec votre appareil. Sans frais, sans discussion.